

# AXWAY

## Assemblée générale des actionnaires 2019

### Sommaire

---

<b>Introduction</b>	<b>2</b>
Pierre PASQUIER	2
Président du Conseil d'administration	2
<b>Présentation de l'ordre du jour</b>	<b>4</b>
Patrick GOUFFRAN	4
Secrétaire de l'Assemblée	4
<b>Rapport du Conseil d'administration</b>	<b>7</b>
<b>Rapports des commissaires aux comptes</b>	<b>10</b>
<b>Présentation des résolutions</b>	<b>11</b>
Patrick GOUFFRAN	11
Secrétaire de l'Assemblée	11
<b>Échange avec les actionnaires</b>	<b>15</b>
<b>Vote des résolutions</b>	<b>17</b>
Patrick GOUFFRAN	17
Secrétaire de l'Assemblée	17

# Introduction

---

Pierre PASQUIER

*Président du Conseil d'administration*

Mesdames et Messieurs, bonjour. Des non-actionnaires sont présents dans la salle. Notre assemblée générale revêt de ce fait le caractère d'une réunion publique. Les éventuelles questions et discussions, lors de la présente assemblée générale, ne pourront porter que sur l'ordre du jour soumis à votre attention dans le cadre de celle-ci.

Je déclare ouverte l'assemblée générale, que je vais présider en ma qualité de Président du conseil d'administration. Le Directeur général d'AXWAY, Patrick Donovan, et les commissaires aux comptes, Monsieur Bruno Pouget du cabinet Mazars et Madame Sandrine Gimat du cabinet Auditeurs & Conseils Associés, sont déjà à mes côtés.

J'invite Mesdames et Messieurs les actionnaires à constituer le bureau de cette assemblée. Je leur propose de désigner comme scrutateurs les deux membres de l'assemblée disposant du plus grand nombre de voix, d'une part la société Sopra GMT représentée par Christophe Bastelica et la société Sopra Steria représentée par Étienne de Vignaux. Étienne n'est pas là ? Il n'est pas là.

Il faut que je trouve un autre scrutateur représentant Sopra Steria. Pierre-Yves Commanay représentera Sopra Steria qui détient 34 % des actions d'AXWAY. Je l'invite à me rejoindre en tant que scrutateur. En l'absence d'objection, le bureau est ainsi constitué.

Je propose au bureau de désigner Patrick Gouffran, Secrétaire général d'Axway, en qualité de secrétaire de l'assemblée.

Pour ce qui est du quorum, le nombre minimum d'actions qui doit être réuni pour cette assemblée est de 4 245 076, soit le 1/5<sup>e</sup> des actions ayant droit de vote pour toute décision de l'assemblée générale ordinaire et 5 306 345 actions, représentant le quart des actions ayant le droit de vote pour toute décision relevant de l'assemblée générale extraordinaire. Le nombre d'actions inscrites sur la feuille de présence au nom des actionnaires présents ou représentés dépasse largement ces chiffres. Le nombre exact sera fourni ultérieurement par le secrétaire de l'assemblée. Par conséquent, le quorum légal est atteint et l'assemblée peut délibérer.

Les pièces nécessaires à la tenue de l'Assemblée sont déposées sur le bureau, dans une boîte rouge : les statuts actuels de l'assemblée, la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés par les mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance, les copies de lettres de convocation des commissaires aux comptes et des représentants du CE, l'exemplaire du journal d'annonces légales contenant l'avis de convocation, l'avis de réunion et l'avis de convocation publiés au BALO, les comptes annuels 2018 et comptes consolidés 2018 et les autres documents requis par la loi, le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices, les rapports du Conseil d'administration et des assemblées générales, les rapports des commissaires aux comptes, le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Je rappelle également que les comptes annuels et consolidés, les rapports du Conseil d'administration, les rapports des commissaires aux comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées ainsi que les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à disposition des actionnaires au siège social à compter de la convocation à l'Assemblée et sont disponibles sur le site internet de la société.

Enfin, je vous informe que la société n'a reçu aucune demande d'inscription de point à l'ordre du jour ou de projet de résolution, ni aucune question écrite.

*Slide 3*

Voici donc l'ordre du jour de l'assemblée générale :

- Rapport du Conseil d'Administration
- Rapports des commissaires aux comptes
- Information sur les résolutions
- Discussions
- Vote des résolutions.

Je donne la parole à Patrick Gouffran pour la présentation détaillée de l'ordre du jour.



# Présentation de l'ordre du jour

---

Patrick GOUFFRAN

*Secrétaire de l'Assemblée*

## *Slide 5*

L'ordre du jour se compose de 39 résolutions, dont 25 relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire et 14 de la compétence de l'assemblée extraordinaire.

Les résolutions sont les suivantes :

- Résolution n°1 : Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2018, approbation des charges non déductibles
- Résolution n°2 : approbation des comptes consolidés de l'exercice 2018
- Résolution n°3 : affectation du résultat de l'exercice 2018
- Résolution n°4 : renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Pierre Pasquier
- Résolution n°5 : renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Kathleen Clark Bracco
- Résolution n°6 : renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Hervé Déchelette
- Résolution n°7 : renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Emma Fernandez
- Résolution n°8 : renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Helen Louise Heslop
- Résolution n°9 : renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Pascal Imbert

## *Slide 6*

- Résolution n°10 : renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Véronique de la Bachelerie
- Résolution n°11 : renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Hervé Saint-Sauveur
- Résolution n°12 : renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Yves de Talhouët
- Résolution n°13 : Renouvellement du cabinet Mazars en qualité de commissaire aux comptes titulaire
- Résolution n°14 : renouvellement du cabinet Auditeurs & Conseils Associés en qualité de commissaire aux comptes titulaire
- Résolution n°15 : rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés ; approbation des conventions nouvelles
- Résolution n°16 : fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'administration
- Résolution n°17 : approbation des éléments composant la rémunération et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Pierre Pasquier en qualité de président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2018

## *Slide 7*

- Résolution n°18 : approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au président du Conseil d'administration
- Résolution n°19 : approbation des éléments composant la rémunération et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Jean-Marc Lazzari en

qualité de Directeur général de la société jusqu'au 6 avril 2018 au titre de l'exercice 2018

- Résolution n°20 : approbation des engagements pris au bénéfice de Monsieur Patrick Donovan en application des dispositions de l'article L 225-37 et suivants du Code de commerce
- Résolution n°21 : approbation des éléments composant la rémunération et les avantages en nature versés ou attribués à Monsieur Patrick Donovan en qualité de Directeur général de la société depuis le 6 avril 2018 au titre de l'exercice 2018
- Résolution n°22 : Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au Directeur général
- Résolution n°23 : autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'acheter des actions de la société

#### *Slide 8*

- Résolution n°24 : autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'annuler les actions que la société aurait rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions. Réduction corrélative du capital. Pouvoirs conférés au Conseil d'administration
- Résolution n°25 : délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres
- Résolution n°26 : délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription
- Résolution n°27 : délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier

#### *Slide 9*

- Résolution n°28 : délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange
- Résolution n°29 : autorisation consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le montant de l'émission initiale, en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, décidée en application des 26<sup>e</sup>, 27<sup>e</sup> et 28<sup>e</sup> résolutions.
- Résolution n°30 : délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, hors offre publique d'échange
- Résolution n°31 : autorisation consentie au Conseil d'administration en vue de fixer le prix d'émission des actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, en cas de suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite annuelle de 10 % du capital par période de 12 mois

*Slide 10*

- Résolution n°32 : limitation globale des délégations d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription
- Résolution n°33 : autorisation donnée au Conseil d'administration pour une durée de 38 mois de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux de la société ou de son groupe dans la limite de 4 % du capital social
- Résolution n°34 : autorisation donnée au Conseil d'administration pour procéder, au profit de salariés et de mandataires sociaux du groupe AXWAY, à des émissions de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR) sans droit préférentiel de souscription des actionnaires
- Résolution n°35 : autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux éligibles du groupe AXWAY
- Résolution n°36 : délégation consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires réservée aux salariés du groupe AXWAY adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.
- Résolution n°37 : modification de l'article 24 des statuts, relatif à la nomination de commissaires aux comptes suppléants

*Slide 11*

- Résolution n°38 : non-renouvellement et non-remplacement de Finexsi Audit et de Monsieur Jean-Louis Simon aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant
- Résolution n°39 : pouvoirs pour les formalités

**Pierre PASQUIER**

Voilà pour les résolutions.



# Rapport du Conseil d'administration

---

## **Pierre PASQUIER**

Ce rapport est long, alors je propose que nous en commentions les points essentiels. Des tables des concordances, qui figurent à la page 285 du document de référence 2018 (disponible à l'accueil et sur le site internet), vous permettront de retrouver plus facilement les informations qui peuvent vous intéresser. Pour commenter à grand trait les résultats de l'Entreprise de l'an dernier, je passe la parole à notre Directeur général, Patrick Donovan.

## **Patrick GOUFFRAN**

L'intervention de Patrick Donovan se fera en anglais. Je vous rappelle que des casques sont à votre disposition pour la traduction en français.

## **Patrick DONOVAN – Directeur Général**

Je vais passer en revue les faits marquants de 2018 et continuer jusqu'en 2019.

### *Diapo 13 : Exercice 2018 – Exécution de la stratégie*

L'année 2018 nous a permis de mettre en œuvre nos stratégies. Notre objectif est de faire partie des leaders sur le marché des plateformes d'intégration hybride d'ici 2020 et 2018 a marqué le début des efforts pour y parvenir. Les chiffres clés pour 2018 sont les suivants :

- Nous avons introduit un indicateur de suivi des signatures qui permet de suivre les nouvelles signatures des clients qu'il s'agisse de Souscription (valeur annuelle des contrats) ou de licences. La croissance enregistrée fut de près de 8 % sur cet indicateur, l'illustration d'une bonne dynamique commerciale, très positive.
- Nous avons été en croissance de 56 % par rapport à 2017 sur la valeur annuelle des nouveaux contrats de Souscription signés, ce qui constitue un autre bon point d'étape vers l'adoption d'un modèle d'affaires en Souscription.
- Près de 15 % d'investissements supplémentaires ont été réalisés au second semestre 2018 par rapport au premier semestre 2018, aussi bien dans notre offre que dans notre stratégie de plateforme.
- Nous avons atteint 11,2 % de taux de marge opérationnelle d'activité, ce qui est assez fort compte tenu de nos investissements dans la technologie, la transformation des équipes commerciales, etc.

### *Diapo 14 : Compte de résultat de l'exercice 2018*

Pour ce qui est des aspects financiers, nous avons enregistré une baisse organique de 3,6 % de notre chiffre d'affaires, à 284 millions d'euros, en recul par rapport à près de 300 millions d'euros en 2017. Cela reflète la transition des Licences au modèle d'affaires en Souscription. Pour rappel, lors d'une vente en Souscription, le contrat que vous signez aujourd'hui n'est reconnu en chiffre d'affaires que plus tard, au fil du temps.

Notre marge brute est restée assez stable sur l'exercice à 70 % de notre chiffre d'affaires et notre résultat opérationnel d'activité, comme mentionné précédemment, a atteint 11,2 %, en baisse par rapport aux 13,5 % de l'année précédente. Notre résultat net a atteint 11 millions d'euros, en hausse par rapport aux 4,4 millions d'euros de l'exercice précédent. Je suis heureux de confirmer que nous avons pu augmenter le dividende à 0,40 euro par action, contre 0,20 euro l'année précédente, comme vous pourrez le voir dans les résolutions.

### *Diapo 15 : 2018 – Faire progresser notre nouveau modèle d'affaires*

Nous avons créé un nouvel indicateur de suivi des signatures pour lequel nous prenons en compte les contrats de licence et nous y ajoutons trois fois la valeur annuelle des nouveaux contrats de Souscription signés sur la période. Nous faisons cela pour obtenir une valeur pondérée des Souscriptions à peu près égale à la valeur d'une licence équivalente. Mes équipes commerciales vendent à la fois des licences et des Souscriptions, et je suis vraiment heureux d'avoir les deux. Je ne veux pas qu'ils s'inquiètent de la manière dont ils vendent, je veux qu'ils comprennent ce que le client souhaite et que nous soyons en mesure de répondre avec l'offre adéquate. Grâce à cet indicateur je sais si mon équipe de vente a fait du bon travail en vendant de nouveaux contrats à nos clients, peu importe leur nature. La croissance de 8 % de cet indicateur pourrait être assimilée à une croissance de 8 % des licences dans le passé mais dans le nouveau modèle commercial que nous suivons, notre offre est mixte et cela m'aide à assurer un suivi global de l'activité commerciale.

### *Diapo 16 : Exercice 2018 – Chiffre d'affaires par activité*

En ce qui concerne notre chiffre d'affaires, vous voyez que les revenus des licences ont baissé de 11 %, mais comme nous vendons en parallèle de nouveaux contrats de Souscription, notre activité évolue malgré tout, cela ne se matérialise tout simplement pas en revenus pour l'instant. La croissance de 8 % des signatures, intégrant une baisse des licences comme celle-ci, ne me préoccupe pas, car nous sommes en ligne avec notre stratégie.

Nous avons pour ambition, durant ce changement de modèle opérationnel, de protéger l'activité de maintenance. Je pense que la stabilité du chiffre d'affaires de l'activité est en ligne avec notre stratégie. Souvenez-vous que la maintenance a été vendue avec des licences, alors qu'avec le modèle en Souscription, nous n'avons pas toujours de composante Maintenance.

Concernant les services, nous avons abandonné les prestations les moins profitables et nous nous concentrons désormais sur les services liés à notre technologie, sur lesquels nous pouvons intervenir en tant qu'experts. Vous voyez que la baisse des activités de services au second semestre 2018 était encore assez forte, mais elle devrait commencer à ralentir au cours de l'année 2019.

Un point important de notre stratégie, c'est le chiffre d'affaires récurrent qui continue de croître, passant de 61 % à près de 65 % en 2018. Il s'agit de l'activité récurrente, donc d'activités qui se poursuivront d'année en année et qui nous offre une plus grande stabilité du chiffre d'affaires. Alors que la Souscription monte en puissance, le chiffre d'affaires récurrent va continuer à croître.

### *Diapo 17 : Activité Souscription en 2018*

Pour aller un peu plus loin sur la Souscription, l'activité a progressé de 4,4 % organiquement, avec une croissance de 56,6 % de la valeur annuelle des nouveaux contrats. Nous tablons sur une croissance organique à deux chiffres de l'activité dans les années à venir. Ce n'est qu'une indication sur l'activité à partir de 2018 mais le nouvel ACV deviendra du chiffre d'affaires dans les périodes futures, ce qui stimulera la croissance organique à deux chiffres de l'activité, comme cela a d'ailleurs été le cas au premier trimestre 2019.

### *Diapo 18 : Activités Licences et Maintenance en 2018*

Comme je l'ai déjà mentionné, le chiffre d'affaires Licences a baissé, il a été compensé par certaines signatures en Souscription. Notre activité de maintenance est, en ce qui la concerne, restée assez stable, et nous continuerons à vouloir la protéger au fil des années.

### *Diapo 19 Principaux postes du bilan au 31/12/2018*

Notre bilan est resté assez solide en 2018 ; nous avons évoqué 36 millions d'euros de trésorerie, en hausse par rapport aux 28 millions d'euros de la période précédente. Nous avons également pu réduire notre dette nette à 10,2 millions d'euros contre 24 millions d'euros l'année précédente. Notre DSO, qui mesure la santé de nos créances, est de 77 - un résultat plutôt bon et stable par rapport à 2017. Nous avons constaté une augmentation des revenus différés à 75 millions, soit une hausse de 12 %. Cela s'explique par la croissance des ventes en Souscription qui seront comptabilisés dans les années à venir.

### *Diapo 20 : Flux de trésorerie et engagements au 31/12/2018*

Pour ce qui est de notre flux de trésorerie disponible, il a clôturé l'année à 17,5 millions d'euros, contre 24 millions d'euros en 2017. Il devrait toutefois continuer à fluctuer autour des 20 millions d'euros par an. Nous générons des flux de trésorerie d'exploitation assez élevés, ce qui nous permet de financer et d'exploiter notre projet nous-mêmes, sans contracter de dette extérieure, sauf pour des acquisitions.

Nous avons pu respecter tous nos covenants bancaires sur l'exercice, ce qui nous permet de disposer de toutes nos lignes de crédit, soit 125 millions d'euros mobilisables.

### *Diapo 21 : 2018, Accélération de l'exécution de la stratégie*

En 2018, nous avons vraiment commencé à travailler dur sur deux fronts de notre stratégie. Le premier portait sur la technologie et, comme je l'ai dit, nous avons investi au second semestre 2018, avec une augmentation de 4,4 millions d'euros des investissements en R&D, représentant une hausse 16 % par rapport au semestre précédent. Nous avons également pu investir sur AMPLIFY et les technologies au cœur de cette plateforme. Ces investissements lourds en 2018 nous ont permis de lancer la plateforme AMPLIFY en 2019 avec de nombreuses fonctionnalités clés qui étaient nécessaires. En 2019, nous continuerons à investir dans la technologie pour accélérer la montée en puissance de la plateforme et la stratégie qui l'entoure.

Au second semestre 2018, nous avons également investi dans les ventes et le marketing, avec - par rapport au premier semestre - 14 % d'investissements supplémentaires au second semestre. Il s'agit d'interagir différemment avec nos clients et le marché. Cet effort se poursuivra sur tout l'exercice 2019.

### *Diapo 23 : 15 ans d'évolution stratégique*

Au cours des 15 dernières années, nous sommes restés un des leaders en matière de gestion des transferts de fichier MFT, cela sert de base à notre offre. En 2008, nous avons renforcé notre expertise dans l'intégration B2B. Puis, en 2012, nous avons ajouté des capacités API à notre catalogue, pour mener à bien les différents scénarios d'intégrations et être leader sur le marché. C'est aujourd'hui notre premier atout pour engager les conversations avec nos clients. Nous avons par la suite acquis des compétences dans la collaboration autour du contenu avec Syncplicity en 2017. Toutes ces pièces font partie de l'évolution stratégique qui a donné naissance à la plateforme AMPLIFY, avec laquelle nous voulons devenir leader sur le marché des plateformes HIP d'ici 2020.

### *Diapo 24 : AMPLIFY : Une plateforme, une expérience, de multiples scénarios d'intégration*

Nous avons les différentes briques technologiques, API, Gestion des transferts de fichier, B2B, etc., en-dessous, nous avons construit les fondations de la plateforme AMPLIFY. Vous pouvez considérer ces fondations comme « le ciment » qui permet à toutes nos technologies de fonctionner ensemble en tant que plateforme. Nous avons dû faire des investissements importants sur ces briques technologiques et ces fondations en 2018 et début 2019, grâce à cela, la plateforme a pu être entièrement lancée en mars 2019.

### *Diapo 25 : AMPLIFY : Définir la norme HIP*

Allons un peu plus loin sur la partie catalogue unifiée à titre d'exemple. Le catalogue AMPLIFY vous permet d'enregistrer l'ensemble de vos scénarios d'intégration et flux de données afin qu'ils soient facilement accessibles et fonctionnent de manière plus moderne et innovante. Il permet de choisir différentes technologies à la disposition de l'utilisateur et peut également ouvrir la plateforme à d'autres produits logiciels qui ne sont pas fournis par Axway. Il peut s'agir aussi bien de CRM provenant d'entreprises telles que SAP ou Oracle, de différents services Cloud ou de systèmes développés en interne chez nos clients. C'est la vraie puissance de cet outil et ce dans quoi nous investissons aujourd'hui pour contribuer à la croissance d'Axway dans les 10 ou 15 prochaines années.

Sur ce, je repasse la parole à Monsieur Pasquier.

## Rapports des commissaires aux comptes

---

### *Slide 27*

#### **Pierre PASQUIER**

Nous passons à la lecture des rapports des commissaires aux comptes.

#### **Bruno POUGET, cabinet Mazars**

Merci Monsieur le Président. Nous avons émis nos rapports en avril 2019.

Sur les comptes consolidés, nous avons exprimé une opinion de certification sans réserve sur les comptes de votre groupe. Nous avons formulé une observation technique sur les nouvelles normes IFRS, d'une part la norme IFRS 15 sur la reconnaissance des revenus, d'autre part la norme IFRS 9 sur les instruments financiers. Vous noterez que dans la partie vérifications spécifiques du rapport, nous n'avons pas formulé d'observation particulière sur le document mis à votre disposition.

Nous avons également certifié les comptes annuels sans aucune réserve ni observation particulière. La partie relative aux vérifications spécifiques ne fait pas ressortir d'observations particulières de notre part.

#### **Sandrine GIMAT, cabinet Auditeurs & Conseils Associés**

Notre rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés mentionne qu'il n'y a pas eu de nouvelles conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale pour l'exercice 2018. Une convention soumise à l'approbation de l'assemblée générale a été conclue après le 31 décembre 2018. Deux conventions déjà approuvées antérieurement par l'assemblée générale se sont poursuivies. L'une n'a pas eu d'effet sur l'exercice 2018. Nous avons vérifié que toutes les conventions avaient fait l'objet des analyses requises par la loi et de l'approbation préalable de votre Conseil d'administration. Nous n'avons pas de remarque à émettre sur ce sujet.

# Présentation des résolutions

---

Patrick GOUFFRAN

*Secrétaire de l'Assemblée*

*Slide 29*

## **Pierre PASQUIER**

Avant de vous passer la parole pour les questions, je vais demander à Patrick Gouffran de vous donner toutes les informations sur les 39 résolutions soumises à votre approbation.

## **Patrick GOUFFRAN**

En préambule, je ferai un rappel sur les règles de quorum et de majorité. L'assemblée générale ordinaire comprend 25 résolutions. Les résolutions de l'assemblée générale ordinaire requièrent un quorum du cinquième (20%) des actions ayant droit de vote et la majorité simple, c'est-à-dire plus de la moitié des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Pour l'assemblée générale extraordinaire, le quorum est du quart ou 25 % des actions ayant le droit de vote. La majorité s'établit aux deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés. Pour information, la résolution n°25 sur l'augmentation de capital par incorporation des réserves, bénéfiques et primes requiert à titre dérogatoire un quorum du cinquième et une majorité, bien que relevant de l'assemblée générale extraordinaire.

Nous avons décidé de regrouper les 39 résolutions par thème afin de donner une explication globale, et non une explication pour chacune des résolutions.

*Slide 30*

Les résolutions n°1 à 3 portent sur l'approbation des comptes :

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2018 faisant apparaître un bénéfice de 22,8 millions d'euros (pages 216 et suivantes du document de référence) ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2018 faisant apparaître un bénéfice net de 11 millions d'euros (page 27 du document de référence) ;
- Affectation du résultat de l'exercice pour 22,8 millions d'euros et la proposition d'un dividende de 40 centimes d'euro par action, soit un dividende global de 8,5 millions d'euros (page 264 du document de référence). Le détachement du coupon est prévu le 2 juillet et le paiement le 4 juillet 2019.

Les résolutions n°4 à 12 portent sur le renouvellement des mandats des administrateurs :

- Il s'agit des mandats de 9 administrateurs (sur 14), arrivés à échéance, soit les deux tiers du Conseil. Les biographies sont présentées page 81. Deux tiers des mandats du comité d'audit et plus de 80 % du comité de rémunération et du comité de sélection sont également modifiés. Il s'agit de la continuité de fonctionnement du Conseil.

*Slide 31*

Le projet d'AXWAY nécessite de réunir des compétences extrêmement variées pour l'accompagner. Nous précisons les expertises, expériences et savoir-faire nécessaires pour accompagner le projet d'AXWAY : expérience sectorielle (notamment dans le digital ou en édition de logiciels), expertise financière dans un contexte de mutation du business model,

dimension internationale (où est produit 70 % du chiffre d'affaires : nous cherchons des personnes à forte expérience internationale), etc.

*Slide 32.*

Les résolutions n°13, 14, 37 et 38 abordent les mandats des commissaires aux comptes.

- Les résolutions n°13 et 14 portent sur le renouvellement des mandats des commissaires aux comptes titulaires des cabinets Mazars et Auditeurs & Conseils Associés pour une durée de six exercices.
- La résolution n°37 concerne les conditions d'application d'un dispositif de la loi Sapin, qui suppose de modifier l'article 24 des statuts d'AXWAY. La résolution n°38 porte sur l'application de ce dispositif avec le non-renouvellement des mandats et le non-remplacement des commissaires aux comptes suppléants.

Les résolutions n°15 et 20 portent sur les conventions et engagements réglementés :

- La convention d'assistante tripartite entre Sopra GMT, Sopra Steria et Axway Software ;
- La convention portant sur les locaux d'Annecy ;
- La convention d'indemnité de cessation des fonctions au profit du Directeur général, sur laquelle nous reviendrons.

*Slide 33*

Les résolutions n°17 et 18, 20, 21 et 22 portent sur la rémunération des mandataires sociaux d'AXWAY. Les résolutions n°17 et 18 portent sur la rémunération du Président du Conseil d'administration :

- Les principes prévoient une rémunération fixe pour le président (dissociation des fonctions de Président et Directeur général, missions spécifiques, dossiers complémentaires définis dans le règlement intérieur, cf. p 89 du document de référence), sans rémunération variable et sans avantage en nature.
- Concernant les montants, il est prévu une rémunération fixe de 138 000 euros et des jetons de présence pour un montant de 17 951 euros. Il est proposé de maintenir cette rémunération fixe en 2019 (cf. pp 89 et 93 du document de référence)

*Slide 34*

Les résolutions n°20, 21 et 22 portent sur la rémunération du Directeur général se répartissant en rémunérations fixe et variable (cette dernière représentant 80 % de la rémunération fixe). La rémunération variable dépend à 60 % de critères quantitatifs et 40 % de critères qualitatifs. La rémunération prévoit la possibilité d'attribution de stock-options et/ou d'actions gratuites. Des indemnités sont prévues en cas de départ ou cessation de fonction.

La rémunération fixe pour 2018 s'établit à 254 033 euros, sachant que le Directeur général a pris ses fonctions le 6 avril et qu'il ne s'agit pas d'une année pleine. La rémunération variable se chiffre à 145 246 euros, avec une attribution de 36 000 droits à actions de performance. Le Conseil propose le maintien de la rémunération fixe et de la rémunération variable à 80 % de la rémunération fixe en 2019. Les critères de performance retenus pour le variable ou les indemnités de cessation de fonction sont la croissance des signatures (Licences et Souscriptions) et le résultat opérationnel d'activité. En ce qui concerne les indemnités de départ, un an de rémunération (fixe et variable) est prévu, conformément au code Middlenext auquel la société adhère.

*Slide 35*

La résolution n°19 porte sur la rémunération de Monsieur Jean-Marc Lazzari, en qualité de Directeur général du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 6 avril 2018, pour une rémunération fixe de 113 389 euros. Celui-ci ne se voit attribuer aucune rémunération variable et aucune action gratuite. En revanche, il recevra des avantages en nature de 46 699 euros concernant des frais d'expatriation, étant domicilié aux Etats-Unis (cf. p 100 du document de référence).

*Slide 36*

La résolution n°16 porte sur la fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'administration. Le montant proposé de 330 000 euros est à comparer aux 302 000 euros alloués en 2017 et 2018. Deux nouveaux membres du Conseil d'administration ont rejoint l'instance. L'augmentation du nombre d'administrateurs est supérieure à l'augmentation du montant de l'enveloppe proposée.

Les résolutions n°23 et 24 portent sur le programme de rachat d'actions, le renouvellement pour 18 mois de l'autorisation de rachat par la société de ses propres actions au prix maximum de 47 euros par action (hors frais d'acquisition) dans la limite de 10 % du capital le jour de la décision. Cette autorisation ne pourra être utilisée en période d'offre publique. La résolution n°24 permet d'annuler les actions auto détenues dans la limite de 10 % du capital.

*Slide 37*

Les résolutions n°25 à 32 sont extrêmement techniques. Elles sont proposées en Assemblée générale par AXWAY tous les deux ans du fait que leur durée s'établit à 26 mois et qu'elles arrivent à échéance deux mois plus tard la tenue de l'Assemblée. Elles ont été proposées en 2013, 2015 et 2017. Elles sont appelées à servir en cas d'opérations particulières sur le capital, ce qui n'a pas été le cas depuis le spin off d'Axway. Elles sont de nouveau proposées en 2019 en cas de besoin, pour éviter de convoquer une Assemblée générale extraordinaire avec toute la logistique et les délais associés.

La résolution n°25 porte sur l'augmentation de capital par incorporation des réserves. La Direction reproduit les seuils proposés en 2015 et 2017 sur ces résolutions, ce qui conduit à des montants de 25 % à 50 % du capital d'Axway.

*Slide 38*

Les résolutions n°33 à 36 touchent à l'intéressement des salariés au capital et les mandataires sociaux.

- Autorisation pour 38 mois à mettre en place un programme intéressant les salariés et mandataires sociaux éligibles par attribution gratuite d'actions dans la limite de 4 % du capital. Ces programmes ont été utilisés par le passé pour intéresser les salariés ou une partie du management.

La résolution précédente, inscrite sur le slide, est l'équivalent mais en matière de stock-options.

- Autorisation pour 38 mois à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, en utilisant comme instrument soit les options de souscriptions d'actions soit des attributions de droits à actions.

Dès lors que la 33<sup>e</sup> résolution est prise, la loi nous oblige à avoir une résolution particulière pour les salariés adhérents au PEE.

- Autorisation pour 26 mois à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions ordinaires de la Société réservées aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise pour un montant maximum de 3 % du capital.

La première résolution inscrite sur le slide concerne le BSAAR.

- Autorisation pour 18 mois à procéder, au profit des salariés et mandataires sociaux du Groupe, à l'émission de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR) représentant 1 % du capital de la Société au jour de la décision du Conseil.

Ces résolutions n'ont pas été utilisées en 2018.

Les résolutions n°37 et 38 portent sur le non-renouvellement des mandats et le non-remplacement des commissaires aux comptes suppléants.

La résolution 39 porte sur les pouvoirs pour formalités.



# Échange avec les actionnaires

---

Slide 39

## Actionnaire Individuel n°1

Je suis actionnaire individuel. La cessation de fonction de Monsieur Lazzari a-t-elle donné lieu au versement d'une indemnité de non-concurrence ou transactionnelle pour éviter une poursuite en justice ?

## Patrick GOUFFRAN

Le communiqué de presse du 7 mai 2018, toujours en ligne sur le site d'AXWAY, évoque la transaction de sortie de Monsieur Jean-Marc Lazzari en 2018, pour environ 1 million de dollars. Tous les éléments ont été fournis et détaillés dans ce communiqué. Il est important de dire que cette assemblée générale légifère sur des points relevant de sa compétence. Au moment de la transaction, Monsieur Lazzari n'était plus directeur général. Nous devons informer le marché, ce qui a été fait le 7 mai 2018. Cependant, il ne s'agit pas d'une convention réglementée, et de ce fait elle n'est donc pas soumise au vote. Nous ne cachons rien mais cette information ne nécessite pas un vote de l'assemblée générale.

## Pierre PASQUIER

Je ne note pas d'autres questions. Le sujet est probablement assez technique. La seule chose que je puisse dire est que la société est en ordre de marche comme l'a expliqué Patrick Donovan, avec un produit technique et une plateforme complexes à comprendre, une équipe de direction engagée. Nous espérons que cette situation nous conduira à un succès escompté dans les années à venir.

L'année dernière, nous avons vécu une assemblée générale plus difficile puisqu'il nous fallait changer le directeur général dont le succès n'était pas patent, mais nous l'avons fait. Je remercie personnellement, et au nom des actionnaires, Patrick Donovan et l'équipe de direction, qui ont pris le challenge, qui ont remotivé les équipes et fabriqué une offre AMPLIFY qui tient la route techniquement. Nous sommes en train de la vendre et je pense que cela va marcher.

## Gilles CHAUFFEAU, Capital Intelligence

Je souhaite poser une question concernant vos relations avec Sopra. Auriez-vous intérêt à faire l'opération en sens inverse et rapprocher aujourd'hui AXWAY de Sopra, notamment en matière commerciale, ou bien cela n'a-t-il aujourd'hui aucun sens sur le plan industriel, et ce scénario doit-il être oublié ?

## Pierre PASQUIER

Ce serait compliqué, même si c'est envisageable d'un point de vue théorique. En effet, il faudrait prendre à chaque instant la bonne décision pour la valeur de l'une versus celle de l'autre. Nous avons fait un spin off pour qu'AXWAY « vive sa vie » et nous poursuivons cette ambition, dans une offre technologique horizontale que n'a pas Sopra et dans des parties du monde où Sopra est peu présente (comme aux États-Unis). Nous ne l'envisageons pas et s'il fallait le faire, ce serait une opération complexe en raison des liens entre les sociétés.

Après que Patrick Donovan et ses équipes aient repris la main, redonné de la confiance et surtout développé une offre de plate-forme cohérente, les équipes de Sopra et d'AXWAY cherchent désormais à conclure davantage d'accords commerciaux, toujours dans le respect des règles. Il serait de l'intérêt de Sopra Steria, très présente en Europe et en France, que l'offre d'AXWAY se développe mieux. Nous travaillons sur ce sujet, mais il fallait d'abord que l'équipe d'AXWAY reprenne la main et que la plate-forme AMPLIFY soit présentée. Elle a été présentée à nos grands clients, qui ont participé aux trois jours Imagine

Summit, en France et aux États-Unis. Cette opération a été un succès. Les équipes sont désormais au travail. Sopra Steria envisage de s'engager davantage en tant qu'apporteur d'affaires, de façon traditionnelle.

### **Actionnaire Individuel n°2**

Je souhaite rebondir sur votre propos. Lors de la séparation, vous aviez vos idées. La situation a bien démarré et il y a eu un problème. Comment expliquez-vous le problème ? Est-ce lié à un défaut de vision ? La direction n'avait-elle pas la compétence ou la vision de votre ambition ? Le titre s'est effondré, vous vous êtes séparés. Le cours de l'action est pour le moment stable...

### **Pierre PASQUIER**

Il y a eu plusieurs époques après le spin off. Tout d'abord, Christophe Fabre était un visionnaire technologique puissant. Nous avons alors une offre composée de différentes boîtes : produit 1, produit 2, produit 3, produit 4. La rentabilité était supérieure, mais nous vendions surtout des licences et de la maintenance, et un peu de service.

Christophe Fabre nous a quittés il y a quatre ans en 2015 pour un problème de management. Jean-Marc Lazzari a repris la main, mais nous avons connu en plus de différents, l'évolution technologique un an plus tard : nous vendions des produits non liés et il fallait les vendre de proche en proche avec des souscriptions, et non sous forme de licences. Il fallait adapter les produits. Nous avons connu un défi considérable sur les produits. Il a fallu faire en sorte que la plate-forme Amplify fonctionne dans le cloud, ce qu'a fait l'équipe. Mais nous n'avons vu la situation aboutir qu'à la fin de l'année 2018.

Jean-Marc Lazzari nous a quittés, alors que l'équipe est restée en place avec Patrick Donovan. Dans le même temps, le cours de bourse s'est effondré. Durant cette période de transition, le chiffre d'affaires des souscriptions n'a pas progressé. Un grand nombre de gens étaient et sont demeurés attentifs. De nombreuses personnes ont attendu une croissance plus forte (plutôt que l'amélioration des marges). Cette société a toujours été profitable, à certains moments de 15 ou 16 %. A 8 ou 10 %, ce n'est pas si négatif. J'ai la conviction que le cours de bourse ne reflète pas du tout la valeur réelle des actions d'AXWAY. Je note l'absence d'autres questions.

# Vote des résolutions

---

Patrick GOUFFRAN

*Secrétaire de l'Assemblée*

*Slide 41*

## **Patrick GOUFFRAN**

Concernant le quorum, 148 actionnaires sont présents ou représentés. Le capital d'AXWAY s'établit à 21 225 381 actions. Le quorum pour l'assemblée générale ordinaire est à 4 236 139 actions, le quorum pour l'assemblée générale extraordinaire de 25 % à 5 295 174 actions. Actuellement sont présentes ou représentées, 30 735 942 voix. La majorité simple requise pour les 25 résolutions ordinaires s'établit à 15 367 972, la majorité renforcée des deux tiers pour les 14 résolutions extraordinaires à 20 490 628.

Il est demandé aux actionnaires et personnes présentes de s'abstenir de se déplacer jusqu'à la clôture du vote.

*Slide 42*

*Patrick GOUFFRAN rappelle les modalités techniques d'utilisation du boîtier de vote.*

*Slide 43*

## **Première résolution : approbation des comptes sociaux et des charges et dépenses non déductibles fiscalement**

*La première résolution est adoptée.*

*Slide 44*

## **Seconde résolution : approbation des comptes consolidés de l'exercice 2018**

*La deuxième résolution est adoptée.*

*Slide 45*

## **Troisième résolution : affectation du résultat de l'exercice 2018**

*La troisième résolution est adoptée.*

*Slide 46*

## **Quatrième résolution : renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Pierre Pasquier**

*La quatrième résolution est adoptée.*

*Slide 47*

## **Cinquième résolution : renouvellement du mandat d'administrateur Madame Kathleen Clark Bracco**

*La cinquième résolution est adoptée.*

*Slide 48*

## **Sixième résolution : renouvellement du mandat d'administrateur Monsieur Hervé Déchelette**

*La sixième résolution est adoptée.*

*Slide 49*

**Septième résolution : renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Emma Fernandez**

*La septième résolution est adoptée.*

*Slide 50*

**Huitième résolution : renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Helen Louise Heslop**

*La huitième résolution est adoptée.*

*Slide 51*

**Neuvième résolution : renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Pascal Imbert**

*La neuvième résolution est adoptée.*

*Slide 52*

**Dixième résolution : renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Véronique de la Bachelerie**

*La dixième résolution est adoptée.*

*Slide 53*

**Onzième résolution : renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Hervé Saint-Sauveur**

*La onzième résolution est adoptée.*

*Slide 54*

**Douzième résolution : renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Yves de Talhouët**

*La douzième résolution est adoptée.*

*Slide 55*

**Treizième résolution : renouvellement du cabinet Mazars en qualité de commissaire aux comptes titulaire**

*La treizième résolution est adoptée.*

*Slide 56*

**Quatorzième résolution : renouvellement du cabinet Auditeurs & Conseils Associés en qualité de commissaire aux comptes titulaire**

*La quatorzième résolution est adoptée.*

*Slide 57*

**Quinzième résolution : Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

*La quinzième résolution est adoptée.*

*Slide 58*

**Seizième résolution : Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration**

*La seizième résolution est adoptée.*

*Slide 59*

**Dix-septième résolution : approbation des éléments composant la rémunération et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Pierre Pasquier en qualité de président du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2018**

*La dix-septième résolution est adoptée.*

*Slide 60*

**Dix-huitième résolution : approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au président du Conseil d'Administration**

*La dix-septième résolution est adoptée.*

*Slide 61*

**Dix-neuvième résolution : approbation des éléments composant la rémunération et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Jean-Marc Lazzari en qualité de Directeur général de la société jusqu'au 6 avril 2018 au titre de l'exercice 2018**

*La dix-neuvième résolution est adoptée.*

*Slide 62*

**Vingtième résolution : approbation des engagements pris au bénéfice de Monsieur Patrick Donovan en application des dispositions de l'article L 225-37 et suivants du Code du commerce**

*La dix-neuvième résolution est adoptée.*

*Slide 63*

**Vingt-et-unième résolution : approbation des éléments composant la rémunération et les avantages en nature versés ou attribués à Monsieur Patrick Donovan en qualité de Directeur général de la société depuis le 6 avril 2018 au titre de l'exercice 2018**

*La vingt-et-unième résolution est adoptée.*

*Slide 64*

**Vingt-deuxième résolution : approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au Directeur général**

*La vingt-deuxième résolution est adoptée.*

*Slide 65*

**Vingt-troisième résolution : autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'acheter des actions de la société**

*La vingt-et-unième résolution est adoptée.*

*Slide 66*

**Vingt-quatrième résolution : autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'annuler les actions que la société aurait rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions. Réduction corrélative du capital. Pouvoirs conférés au Conseil d'Administration**

*La vingt-quatrième résolution est adoptée.*

*Slide 67*

**Vingt-cinquième résolution : délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres**

*La vingt-cinquième résolution est adoptée.*

*Slide 68*

**Vingt-sixième résolution : délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription**

*La vingt-sixième résolution est adoptée.*

*Slide 69*

**Vingt-septième résolution : délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier**

*La vingt-septième résolution est adoptée.*

*Slide 70*

**Vingt-huitième résolution : délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange**

*La vingt-huitième résolution est adoptée.*

*Slide 71*

**Vingt-neuvième résolution : autorisation consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le montant de l'émission initiale, en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, décidée en application des 26<sup>e</sup> 27<sup>e</sup> et 28<sup>e</sup> résolutions**

*La vingt-neuvième résolution est adoptée.*

*Slide 72*

**Trentième résolution : délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, hors offre publique d'échange**

*La trentième résolution est adoptée.*

*Slide 73*

**Trente-et-unième résolution : autorisation consentie au Conseil d'Administration en vue de fixer le prix d'émission des actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, en cas de suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite annuelle de 10 % du capital par période de 12 mois**

*La trente-et-unième résolution est adoptée.*

*Slide 74*

**Trente-deuxième résolution : limitation globale des délégations d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription**

*La trente-deuxième résolution est adoptée.*

*Slide 75*

**Trente-troisième résolution : autorisation donnée au Conseil d'Administration pour une durée de 38 mois de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux de la société ou de son groupe dans la limite de 4 % du capital social**

*La trente-troisième résolution est adoptée.*

*Slide 76*

**Trente-quatrième résolution : autorisation donnée au Conseil d'Administration pour procéder, au profit de salariés et de mandataires sociaux du groupe AXWAY, à des émissions de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR) sans droit préférentiel de souscription des actionnaires**

*La trente-quatrième résolution est adoptée.*

*Slide 77*

**Trente-cinquième résolution : autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux éligibles du groupe AXWAY**

*La trente-cinquième résolution est adoptée.*

*Slide 78*

**Trente-sixième résolution : Délégation consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires réservée aux salariés du groupe AXWAY adhérents d'un plan d'épargne entreprise**

*La trente-sixième résolution est adoptée.*

*Slide 79*

**Trente-septième résolution : Modification de l'article 24 des statuts relatifs à la nomination des commissaires aux comptes suppléants**

*La trente-septième résolution est adoptée.*

*Slide 80*

**Trente-huitième résolution : Non-renouvellement et non-remplacement de Finexsi Audit et de Monsieur Jean-Louis Simon aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant**

*La trente-huitième résolution est adoptée.*

*Slide 81*

**Trente-neuvième résolution : Pouvoirs pour formalités**

*La trente-neuvième résolution est adoptée.*

**Pierre PASQUIER**

Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, je lève la séance et vous invite à participer au rafraîchissement. Merci.

**L'Assemblée générale est levée à 15 heures 45.**

Document rédigé par la société Ubiquis – Tél : 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr> – [infofrance@ubiquis.com](mailto:infofrance@ubiquis.com)